

CONSEIL COMMUNAL DE BAVOIS



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU MARDI 8 DÉCEMBRE 2020

Dans ce procès-verbal, l'utilisation du genre masculin est purement formelle et indique aussi bien le genre féminin que masculin (par exemple, pour le mot "conseiller").

Présidence : M. Norbert Oulevay

Le président ouvre la séance du Conseil communal de Bavois à 20h15 et remercie les conseillers communaux pour leur présence. Il souhaite la bienvenue au syndic, aux municipaux, à la secrétaire municipale ainsi qu'à la boursière.

En raison de la situation liée à la pandémie de Covid-19, le président rappelle qu'il est important de respecter les mesures sanitaires mises en place. Il explique que c'est également pour cette raison que la configuration de la salle est un peu différente que d'habitude. Dans ce cadre, le président demande aux conseillers d'attendre que l'huissier ait eu le temps de désinfecter le micro avant de prendre la parole. De plus, en vertu de l'Arrêté cantonal du 2 décembre 2020 relatif à l'adaptation de certaines règles dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, cette séance n'est pas ouverte au public. Par contre, la présence de la presse est autorisée.

Le président souhaite savoir si des modifications de l'ordre du jour sont demandées. Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est suivi tel que prévu :

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2020
3. Communications de la Municipalité / du bureau / des commissions
4. Budget 2021
5. Terrain multisports
6. Propositions individuelles
7. Divers

1. Appel

35 conseillers ont été convoqués. 31 sont présents et 4 sont excusés.

Le quorum est atteint et le président déclare que l'assemblée peut statuer valablement.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2020

Avant de passer à l'approbation de ce procès-verbal, le président souhaite revenir sur les deux amendements liés à l'impôt sur les chiens. Ce point faisait partie de l'objet 7 "Arrêté d'imposition pour l'année 2021" de la dernière séance du Conseil communal. Le président explique que le déroulement de la votation s'est déroulé conformément au règlement. Toutefois, l'interprétation du résultat était fautive. En effet, les deux propositions ont été mises en opposition. L'amendement de M. Cédric Martin qui demandait de faire passer l'impôt sur les chiens de CHF 60.- à CHF 120.- avait recueilli 14 voix favorables, 11 contre et 6 abstentions et l'amendement de M. Eric Pantet qui demandait de faire passer l'impôt sur les chiens de CHF 60.- à CHF 90.- avait recueilli 13 voix favorables, 10 contre et 8 abstentions. Selon l'article 76 du règlement du Conseil communal, ce genre de votation s'effectue à la majorité simple. Par conséquent, étant donné que les deux amendements avaient récolté plus de voix favorables que de voix contre, les deux amendements auraient dû être acceptés. En aucun cas, la majorité absolue n'aurait dû être appliquée. Fort de cette explication, le président informe que l'amendement de M. Cédric Martin qui avait obtenu le plus de voix favorables aurait dû être pris en considération et accepté. Le président explique avoir constaté son erreur après lecture du procès-verbal et du règlement. Après réflexion et divers renseignements pris, notamment auprès de la Préfecture, de l'administration communale et des autorités cantonales, il est impossible de revenir en arrière en raison des documents envoyés et des différents délais concernant les décisions prises. Le président s'excuse de cette erreur et informe que la proposition de M. Cédric Martin pourra à nouveau être soumise l'année prochaine. En relation avec cette explication, le texte concernant le résultat de l'autre amendement de M. Eric Pantet qui proposait de faire passer le taux d'imposition de 73 à 72 pour une année doit également être corrigé. Cet amendement a bien été refusé mais il l'a été à la majorité simple et non pas à la majorité absolue. Après avoir détaillé ces deux corrections, le président passe au vote de l'approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2020, tenant compte des deux modifications précitées.

Décision : Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité. Le président remercie l'auteur du procès-verbal.

3. Communications de la Municipalité / du bureau / des commissions

M. Jérôme Harmel, municipal, informe qu'il y a actuellement une panne de chauffage dans la grande salle, raison pour laquelle les températures sont fraîches ce soir. Cela va être réparé cette semaine.

M. Jérôme Harmel souhaite remercier l'USL pour les investissements effectués (nouvelles tables et nouvelles chaises répondant aux normes de sécurité actuelles).

Mme Sandra Balmer, municipale, communique que la commune a reçu son radar pédagogique. Celui-ci est en cours de montage sur un socle afin de pouvoir le déplacer plus facilement et il sera mis en fonction prochainement.

M. Jean-Pascal Rochat, municipal, informe concernant l'état d'avancement des travaux en cours à la Rte de Chavornay. Pour commencer, il communique que le chemin de Jérusalem est terminé. Seule l'installation du candélabre reste encore à faire (printemps 2021) et, dans une année, le tapis définitif sera posé. Pour revenir à la Rte de Chavornay, M. Jean-Pascal Rochat explique que les travaux ont été effectués en demi-chaussée. Le côté gauche est maintenant pratiquement terminé. Les travaux au carrefour de Marterey sont encore à faire (printemps 2021).

Le chemin de Laliforcha est fermé aux véhicules mais reste accessible aux piétons. En raison des conditions climatiques et de différents travaux de soudure à effectuer sur des tuyaux, les travaux à faire sur la partie de droite qui devaient être faits avant Noël sont reportés au printemps 2021. D'ici Noël, toute la partie de gauche sera goudronnée. Les travaux reprendront à mi-janvier 2021. Une fermeture complète de la route le lundi 14 décembre 2020 est à prévoir pour le goudronnage. M. Joaquim Vez relève que la signalisation n'était pas optimale lors de la dernière fermeture de la route, Il demande que cela soit mieux organisé pour la fermeture du 14 décembre 2020. M. Jean-Pascal Rochat explique que la signalisation ne relève malheureusement pas de la compétence communale mais cantonale.

M. Julien Burnens, municipal, prend la parole pour expliquer que Mme Gisèle Tarabori va faire un rapport des activités du CoPil du projet éolien. Mme Gisèle Tarabori rappelle que le CoPil de BavoisEole est l'organe de concertation pour l'optimisation du projet. Il a pour but de faire le lien avec la population de la commune en l'informant régulièrement sur l'évolution de ce projet, tout en étant à l'écoute des habitants. Le CoPil est composé de MM. Julien Burnens et Jérôme Harmel (municipaux), MM. Alain Gaudard, Dominique Job, Thierry Tétaz et Mme Gisèle Tarabori (membres de la commission énergie), M. Marc Spitzli (SIG), M. José Basset (vento ludens) et Mme Carole Pose (secrétaire). Le CoPil s'est réuni à 5 reprises en 2020. Mme Gisèle Tarabori fait ensuite un bref résumé de l'historique du projet éolien :

- 2010 : établissement des premiers contacts
- 2015 : acceptation du projet par le Conseil d'Etat dans le plan directeur cantonal
- 2016 : déroulement des premières démarches participatives auprès de la population
- 2020 : détermination de l'implantation des 5 éoliennes

Toutes les données du projet se trouvent sur le site www.bavoiseole.ch. Ce site est régulièrement mis à jour et un lien existe pour poser des questions. Pour terminer, Mme Gisèle Tarabori souhaite communiquer que la Suisse importe, en hiver, entre 4500 et 5000 GWh d'électricité. M. Julien Burnens reprend la parole pour donner des nouvelles concernant la suite du projet. Il rappelle qu'en 2020, le projet d'intention a été validé par les services cantonaux et les ONG et que l'annonce concernant l'implantation des machines a été faite dans la presse au mois de novembre. La prochaine étape sera la coordination entre les services de l'Etat et les promoteurs pour le dossier technique, incluant notamment les mesures compensatoires concernant l'environnement. La constitution du dossier de mise à l'enquête va probablement s'étendre sur toute l'année 2021. Un examen préalable auprès des services cantonaux et une mise à l'enquête publique sont prévus pour début 2022. La population aura accès au dossier complet. À la suite de cela, une proposition d'adoption par le Conseil communal sera planifiée courant 2022. M. Julien Burnens rappelle que le CoPil et la Municipalité proposera, via un préavis soumis au Conseil communal, de procéder à un référendum spontané et ceci afin que la population puisse voter sur ce projet. M. Alberto De Pascali demande ce qu'est exactement un référendum spontané et plus précisément si c'est la population ou le législatif qui devra se prononcer sur le projet éolien. Le président intervient pour attirer l'attention des conseillers sur le fait qu'un référendum spontané n'aura lieu que si le Conseil communal souhaite qu'un référendum spontané ait lieu. Par conséquent, le Conseil communal devra se prononcer en faveur d'un référendum spontané, faute de quoi il n'aura pas lieu. M. Jean-Michel Viquerat souhaiterait procéder immédiatement à un référendum spontané avant d'engager d'autres frais d'étude de faisabilité et de mise à l'enquête. M. Julien Burnens rappelle qu'un vote consultatif avait déjà eu lieu en 2011 au Conseil général et que celui-ci avait donné un avis favorable pour que des études soient menées. M. Jean-Michel Viquerat insiste et demande pourquoi aller de l'avant avec ce projet et continuer à engager des frais avant de savoir si la population veut ou pas de ce projet. M. Julien Burnens répond que la procédure est faite ainsi. M. Dominique Delay aimerait savoir ce que le Conseil communal doit faire pour se prononcer en faveur de l'organisation d'une votation populaire car il constate que le temps passe et que rien n'évolue. Le président explique que les conseillers ont le droit de faire valoir leur droit d'initiative par le biais d'un postulat, d'une motion ou d'une interpellation. Suite à ces explications, M. Dominique Delay souhaite déposer une interpellation. Le président précise à M. Dominique Delay que l'interpellation doit être faite par écrit. Par conséquent, elle ne peut pas être prise en considération ce soir.

Compte tenu des débats entendus, le président rappelle aux conseillers qu'ils ont des droits (droit d'initiative) et les encourage à les faire valoir.

Le président souhaite apporter quelques précisions concernant les prochaines élections communales du 7 mars 2021 (1^{er} tour des élections à la Municipalité et 1^{er} tour des élections au Conseil communal). Les dossiers de candidature, tant pour la Municipalité que pour le Conseil communal, devront être déposés à l'administration communale du 11 au 18 janvier 2021. Des informations complémentaires figureront dans le bulletin communal du mois de janvier 2021. Pour les personnes ne pouvant pas se rendre à l'administration communale durant les heures d'ouvertures actuelles, il sera possible de prendre rendez-vous avec la secrétaire municipale. Etant donné que l'exécutif et le législatif seront élus à la majorité absolue, un deuxième tour aura lieu. Celui-ci se déroulera le 28 mars 2021. Le dépôt des dossiers de candidature devra se faire au plus tard le mardi 9 mars 2021. Le 25 avril 2021 aura lieu le 1^{er} tour pour l'élection à la syndiculture et l'élection des suppléants au Conseil communal.

Le président annonce les dates retenues pour les deux séances du Conseil communal en 2021 et pour la législature en cours :

- 9 mars 2021
- 8 juin 2021

D'autre part, le président rappelle aux présidents des différentes commissions qui ont œuvré durant l'année de transmettre leurs décomptes d'heures à la secrétaire du Conseil communal, si cela n'a pas encore été fait.

4. Budget 2021

Le préavis municipal, le budget ainsi que le rapport de la commission de gestion et finances ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à M. Alberto De Pascali pour la lecture des conclusions du rapport de la commission dont il fait partie.

Le président remercie M. Alberto De Pascali pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

M. Svend Lehmann aimerait savoir comment les chiffres des impôts sur le revenu et la fortune ont pu être abaissés. M. Thierry Salzman explique que l'estimation du revenu des personnes physiques et morales provient du canton et ceci en fonction de ce qui a été perçu les années précédentes. En temps normal, la Municipalité majore un peu ces prévisions étant donné que la commune se trouve plutôt en phase croissante de population. Toutefois, par précaution et en raison de la situation économique liée au Covid-19, cette année, la Municipalité a décidé de suivre les prévisions cantonales sans majoration. Cette façon de faire permet d'avoir un peu de marge par rapport à la capacité financière des habitants du village.

M. Cédric Martin se réfère au compte 354.3140.00 du préavis municipal qui mentionne un montant de CHF 26'000.- pour divers travaux d'isolation, d'électricité et d'éclairage qui sont à prévoir à la grande salle et aimerait savoir si la Municipalité a procédé à un bilan énergétique du bâtiment. Pour commencer, M. Jérôme Harmel explique qu'une photo thermique du bâtiment avait été réalisée il y a 6 ou 7 ans et que les résultats étaient très mauvais. Actuellement, un autre problème se présente car le bâtiment se vrille, se lézarde et l'isolation actuelle n'est plus efficace. Le montant de CHF 26'000.- mis au budget permettrait notamment de mettre un couvercle sur le toit pour éviter les courants d'air actuels. Etant donné que le bâtiment est actuellement sous observation, il est proposé de ne pas engager plus de frais pour étudier la possibilité de prévoir une isolation plus complète sur ce bâtiment pour le moment. Au niveau électrique, des sous-dimensionnements ont été constatés sur certains câblages électriques et certains luminaires de la grande salle doivent être changés afin de répondre aux normes actuelles.

Les deux anciens spots qui éclairent la scène seront aussi changés car ils sont dangereux, très énergivores et pas très performants. Ils seront remplacés par des luminaires équipés d'ampoules à LED, avec des fonctions permettant de changer de luminosité et de couleurs pour les spectacles et diverses autres manifestations. M. Cédric Martin reprend la parole pour expliquer qu'il demandait si la Municipalité avait procédé à un bilan énergétique de la grande salle afin d'avoir une analyse plus précise du bâtiment. Ce bilan coûterait CHF 2'000.- et serait subventionné, en partie, par le canton. Cela permettrait, dans un futur proche, d'entrevoir 3 variantes de travaux d'entretien (lourds, moyens ou faibles) pour la grande salle et la commune pourrait potentiellement obtenir des subventions ou des aides pour ces investissements. Surtout, les dépenses énergétiques du bâtiment pourraient être réduites, par exemple en envisageant de changer le chauffage à mazout actuel. M. Jérôme Harmel abonde dans le sens de M. Cédric Martin et lui propose d'envoyer un mail au greffe en indiquant les démarches précises à entreprendre afin de se mettre en contact avec les services cantonaux compétents. M. Jérôme Harmel profite de cette discussion pour informer que dès 2035, les bâtiments communaux se trouvant sur le canton de Vaud ne pourront plus être chauffés au moyen d'énergies fossiles. Par conséquent, la thématique du chauffage sera inévitablement abordée prochainement.

M. Adrien Saugy a une question concernant deux comptes en lien avec les employés communaux. Il s'agit des comptes 310.3901.00 "Terrains - imputations internes - employés communaux" et 442.3901.00 "FC Bavois - Imputations internes - employés communaux". M. Adrien Saugy souhaite savoir comment une différence d'environ 25% est possible entre le budget de 2020 et celui de 2021. Sachant que des tondeuses à gazon performantes avaient été achetées pour faire gagner du temps aux employés communaux, il ne comprend pas cette augmentation. Pour faciliter la compréhension du budget, M. Thierry Salzmann explique que l'intégralité des salaires, y compris ceux des employés communaux, se trouvent dans la partie intitulée "Administration". Ces montants sont ensuite imputés selon une clé de répartition qui est déterminée en fonction des activités exercées et des heures consacrées à ces tâches. M. Thierry Salzmann revient ensuite sur la remarque relative aux tondeuses à gazon. Il reconnaît que la Municipalité avait imaginé que ces tondeuses automatiques allaient pouvoir faire économiser passablement d'heures de travail aux employés communaux mais cela n'est malheureusement pas le cas. M. Pascal Agassis, municipal, explique qu'il existe quand même un gain de temps sur le temps consacré à la tonte des terrains de foot. Toutefois, passablement de temps doit être consacré à l'entretien de ces machines. M. Adrien Saugy comprend cette explication concernant les terrains de foot mais demande des précisions concernant le compte 310.3901.00 "Terrains - imputations internes - employés communaux" qui est passé d'un montant d'environ CHF 28'000.- à environ CHF 34'000.-. Il souhaite savoir ce qui justifie cette augmentation. M. Thierry Salzmann explique que cette différence est simplement calculée sur la base des heures effectuées par les employés communaux durant l'année précédente.

M. Steven Oulevay se réfère au préavis municipal et constate qu'un paragraphe intitulé "Budget des investissements – préavis à venir" a été ajouté. L'assainissement des buttes de tir fait partie de ce paragraphe. Par conséquent, M. Steven Oulevay aimerait s'assurer de bien comprendre et demande si ce point figure ou pas dans le budget 2021. M. Thierry Salzmann s'excuse d'avoir omis de revenir sur le sujet de l'assainissement des buttes de tir dans la partie des communications. En effet, il était prévu qu'un préavis municipal soit rédigé pour la séance de ce soir. Toutefois, n'ayant pas pu finaliser ce point, le préavis municipal, dans lequel figurera un investissement, sera traité lors de la séance du Conseil communal du mois de mars. Par conséquent, aucun budget n'est prévu pour cet objet en 2021 vu que cela se fera sous la forme d'un investissement. Etant donné que M. Steven Oulevay fait partie de la commission adhoc nommée pour statuer sur cet objet, il explique qu'après avoir pris connaissances des chiffres, un montant de CHF 100'000.- sera à prévoir pour l'assainissement des buttes de tir. Cela étant inévitable car exigé par le canton, M. Steven Oulevay demande s'il existe un moyen de limiter les charges sur d'autres postes ou d'augmenter les recettes pour éviter d'augmenter le déficit. M. Thierry Salzmann explique que, comptablement, un investissement ne va pas dans les charges de l'année qui vient. Par contre, l'amortissement et les intérêts de l'investissement peuvent venir s'ajouter aux charges. Toutefois, étant donné que ces travaux vont probablement s'étendre sur une durée assez longue, cela ne devrait pas grandement péjorer le budget 2021.

M. Cédric Martin s'interroge sur le compte 350 relatif au bâtiment des Pies. En effet, dans le préavis municipal, il est noté que la location est calculée sur la base de 5 appartements loués. Or, seulement 4 appartements sont actuellement loués. De plus, il a appris que 64 appartements protégés sont en cours de construction à Gruvatiez pour les seniors. Compte tenu du fait que la Municipalité de Bavois a déjà passablement de difficultés à louer les appartements se trouvant dans la résidence des Pies, M. Cédric Martin se demande quelle solution est prévue pour louer rapidement les logements encore disponibles. Concernant le budget, M. Thierry Salzmann répond qu'une vacance de 1 appartement est effectivement prévue sur toute l'année. Pour la location, il explique que Mme Mélanie Crausaz a fait de la publicité via différents canaux mais aucun retour n'est encore arrivé pour le moment. Une décision formelle n'a pas été prise par la Municipalité mais M. Thierry Salzmann reconnaît qu'il serait préférable de trouver des locataires pour ce bâtiment. M. Cédric Martin dit qu'en se basant sur les chiffres vus dans le cadre des comptes qui ont été votés lors de la dernière séance du Conseil communal, il constate que le bâtiment des Pies fonctionne puisqu'il y a plus de produits que de charges mais il s'inquiète des nombreux appartements protégés qui se construisent dans la région.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Décision : le budget 2021 est approuvé avec un déficit de CHF 65'006.- tel que présenté. 2 abstentions.

Décision : la commission de gestion et finances est déchargée de son mandat à l'unanimité.

5. Terrain multisports

Le préavis municipal et le rapport de la commission de gestion et finances ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à M. Alberto De Pascali pour la lecture des conclusions du rapport de la commission dont il fait partie.

Le président remercie M. Alberto De Pascali pour la lecture du rapport et donne la parole à M. Philippe Oulevay pour la lecture des conclusions du rapport de la commission spécialement constituée à cet effet.

Le président remercie M. Philippe Oulevay pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

M. Thierry Salzmann souhaite apporter des précisions sur ce projet en faisant un bref rappel historique de la situation liée au collège. Il explique que le fait d'acquérir un terrain à proximité du collège présente des avantages considérables, bien que d'importants coûts soient à prévoir. M. Jérôme Harmel prend le relais pour présenter le type de matériaux envisagés. Il s'agit du système Agospace qui est un fabricant d'équipements sportifs urbains. Une maquette informatique du terrain multisports est également présentée. M. Jérôme Harmel explique ensuite que l'emplacement choisi a pour but de redynamiser le centre du village. De plus, l'endroit est plus facilement accessible pour les habitants qu'à côté de la grande salle et surtout plus sûre étant donné qu'il n'y a pas une grande route à traverser pour s'y rendre. Ce choix a aussi été motivé en raison du projet d'agrandissement du collège. Après discussion, il s'avère que la direction des écoles trouverait intéressant d'utiliser ce terrain pour certains cours de gym et l'UAPE pourrait créer des activités sur ce terrain. Cela ne serait pas envisageable si le terrain multisports devait se trouver à proximité de la grande salle. Il est rappelé aux conseillers qu'un investissement récent avait été nécessaire pour le remplacement de certains stores du collège. Le fait d'avoir un endroit dédié aux jeux de ballon éviterait cette problématique. De plus, tant que les enseignants seront présents après les heures d'école, une certaine surveillance pourrait être assurée. Le centre du village est aussi privilégié pour rendre le lieu plus sécurisé et le rendre plus rassurant pour les parents qu'un endroit un peu excentré du village et moins visible. Dans d'autres villages, les aînés organisent des cours de gym douce sur ces terrains multisports. La proximité avec la résidence des Pies serait, là encore, un avantage.

M. Jérôme Harmel explique qu'il y aura des conditions d'utilisation à respecter pour assurer une utilisation respectueuse du terrain multisports. Des nuisances sonores seront à prévoir comme relevé par la commission adhoc mais la Municipalité en est consciente et pense pouvoir limiter cet effet par la mise en place d'un règlement d'utilisation. La priorité sera donnée aux élèves pendant les heures d'école puis, après ces heures, l'accès sera ouvert au public pendant des heures définies. Maintenant, M. Jérôme Harmel explique les raisons principales pour lesquelles la Municipalité n'a pas retenu la possibilité d'implanter le terrain multisports à côté de la grande salle ; absence de surveillance, éloignement par rapport au village et dangerosité d'accès. Un autre aspect qui n'a pas encore été cité concerne les manifestations qui sont organisées à la grande salle. Dans ce cadre, des dégradations du terrain multisports par les utilisateurs sont craintes (bris de verre incrustés dans le sol spécial, mégots de cigarettes, etc.). De plus, compte tenu de l'explication donnée en début de séance au sujet de l'état de la grande salle, la Municipalité ne juge pas opportun de construire le terrain multisports à côté de celle-ci.

M. Eric Pantet demande à la Municipalité si la commune a d'autres terrains à disposition pour ce projet. M. Jérôme Harmel répond qu'il existe effectivement un autre terrain dans la zone En Parchet mais celui-ci présente pratiquement les mêmes inconvénients que l'emplacement à côté de la grande salle, hormis la dangerosité d'accès. M. Thierry Tétaz remercie M. Jérôme Harmel pour son explication et pense qu'il est certainement important pour la commune d'avoir un terrain multisports. Toutefois, il relate de gros problèmes de bruit rencontrés par les voisins d'un terrain multisports dans une autre commune et souhaiterait que cela ne se produise pas un Bavois. Par conséquent, le lieu envisagé par la Municipalité ne lui semble pas approprié, compte tenu de la proximité des habitations. M. Jérôme Harmel invite à se rappeler que tout le monde a été jeune et qu'il serait regrettable que l'inconvénient des nuisances sonores vienne perturber la vision de développement de la commune. Mme Maryline Pantet se réfère aux propos de M. Jérôme Harmel qui évoquait une éventuelle surveillance par le corps enseignant après les heures d'école et trouve dangereux d'affirmer cela car il n'est pas envisageable au niveau des responsabilités de penser qu'une surveillance du terrain multisports puisse être assurée. M. Jérôme Harmel tempère ses propos en disant qu'il ne souhaite pas demander au corps enseignant d'assurer une surveillance après les heures d'école. En revanche, tenant compte de l'emplacement projeté du futur terrain multisports, les enseignants auront une vue directe sur ledit terrain et M. Jérôme Harmel évoquait cette présence adulte qui pourrait être utile en cas de problème. M. Claude-Alain Bugnon fait des éloges à M. Jérôme Harmel pour son explication très complète mais constate qu'aucune notion de prix n'a été évoquée concernant l'achat du terrain. M. Jérôme Harmel répond que l'achat du terrain ne représente finalement pas une charge phénoménale pour la commune, compte tenu de la projection d'investissement pour les jeunes. M. Steven Oulevay avoue ne pas comprendre la stratégie de la commune. En effet, il relève que la Municipalité a projeté d'acheter l'entier de la parcelle envisagée mais il aimerait savoir ce qui est prévu d'autre sur cette parcelle. D'autre part, il aimerait savoir si le terrain multisports pourra être considéré comme une cour de récréation ou si, dans le cadre du projet d'agrandissement du collège, une partie de la parcelle sera consacrée à l'agrandissement du collège. M. Thierry Salzman explique qu'au moment des premiers contacts pour l'achat de la parcelle, l'idée de base était d'acheter l'entier de la parcelle pour y implanter le terrain multisports mais aussi pour revitaliser le centre du village. Les propriétaires de la parcelle n'ont toutefois pas souhaité se séparer de l'intégralité de la parcelle pour le moment. Si l'opportunité devait se présenter un jour, la commune projettera probablement le rachat du reste de la parcelle. Concernant l'agrandissement du collège, M. Thierry Salzman répond que le projet est prévu sur la petite cour, côté nord. M. Steven Oulevay demande s'il existe une norme exigeant une certaine surface en fonction du nombre d'élèves scolarisés. M. Thierry Salzman répond par l'affirmative et confirme que le terrain multisports pourra être intégré dans ce calcul. Peu importe la décision de ce soir, M. Eric Pantet conseille à la Municipalité d'acheter cette parcelle, que ce soit pour un terrain multisports ou autre. Pour revenir à l'emplacement du terrain multisports, M. Eric Pantet estime qu'il faudrait fractionner cet objet avec, d'une part, l'achat du terrain et, d'autre part, la construction d'un terrain multisports. M. Thierry Salzman informe que les propriétaires étaient d'accord de vendre une partie du terrain mais uniquement pour la création d'un terrain multisports, raison pour laquelle cet objet est présenté de cette manière. M. Eric Pantet constate que cette information n'a pas été mentionnée dans le préavis municipal et le regrette.

Il demande si les membres de la commission adhoc ont au moins été informés de ce fait afin de pouvoir se prononcer en connaissant tous les aspects du projet. La plupart des membres de la commission adhoc répondent par l'affirmative, hormis le président de la commission adhoc qui informe ne pas avoir entendu cet élément lors de la séance avec la Municipalité et regrette aussi que cet élément ne figure pas dans le préavis municipal. M. Cédric Martin demande comment ce projet est prévu du point de vue foncier. M. Thierry Salzmann répond que le collège se trouve en zone village pour le moment mais cela sera changé dans le cadre du futur plan de zones. En cas d'acquisition de la parcelle envisagée pour l'implantation du terrain multisports, celle-ci passera également en zone d'utilité publique. M. Jean-Michel Viquerat revient sur l'historique de l'emplacement du collège et sur la zone d'utilité publique qui se trouve En Parchet pour argumenter le fait qu'il n'est pas favorable à la création d'un terrain multisports dans une zone village. Mme Nicole Oulevay exprime son désaccord avec les arguments de M. Jérôme Harmel et rejoint l'avis de Mme Maryline Pantet concernant la prétendue surveillance par les enseignants après les heures d'école. Concernant l'aspect financier du projet, Mme Nicole Oulevay relève que la commission de gestion et finances approuve cet objet. Toutefois, compte tenu du budget qui vient d'être voté avec un déficit de CHF 65'006.- et des importants frais à prévoir notamment pour l'assainissement des buttes de tir et pour le maintien d'utilisation de la grande salle en toute sécurité, Mme Nicole Oulevay doute que la création d'un terrain multisports soit une priorité. Après ces différentes constatations, elle demande de reporter cette décision de quelques mois, voire une année afin de réévaluer la situation financière de la commune. De plus, elle conseille à la Municipalité de mieux étudier les différentes possibilités, notamment en prenant en considération la zone En Parchet qui appartient déjà à la commune et qui est classée en zone d'utilité publique. M. Thierry Salzmann explique que l'acte signé chez le notaire a une limite de validité jusqu'au 31 décembre 2020. En cas de renvoi de l'objet et pour autant que la Municipalité décide de continuer dans cette direction, une nouvelle discussion avec les propriétaires du terrain devra avoir lieu afin de savoir s'ils seraient d'accord de prolonger le délai relatif à l'achat du terrain. M. Joaquim Vez abonde dans le sens de Mme Nicole Oulevay. De plus, pour répondre à l'argument de M. Thierry Salzmann, il doute que les propriétaires ne changent d'avis subitement puisqu'ils ont indiqué être d'accord de vendre une partie de la parcelle uniquement pour la création d'un terrain multisports. M. Thierry Salzmann craint toutefois que les propriétaires de la parcelle étudient d'autres offres une fois que la date de validité de l'acte signé sera passée. M. Joris Carel demande si la commune a un droit de préemption sur la parcelle concernée. M. Thierry Salzmann répond qu'il ne sait pas. M. Thierry Tétaz demande s'il a bien compris que la commune a signé une promesse d'achat devant notaire et demande s'il est mentionné sur cet acte une clause indiquant la création d'un terrain multisports uniquement. M. Thierry Salzmann répond par l'affirmative. M. Claude-Alain Bugnon intervient pour dire que le préavis municipal mentionne bien que les propriétaires ont signé un acte de vente dédié uniquement pour la construction d'un terrain multisports mais le numéro de la parcelle n'est pas indiqué. Par conséquent, M. Claude-Alain Bugnon demande une modification du préavis municipal avec spécification du numéro de parcelle. M. Jérôme Harmel explique qu'il est question de l'achat d'une partie de la parcelle 211. Par conséquent, il n'est pas possible de nommer ou de donner un numéro à une partie de parcelle. Mme Eliane Bugnon regrette que la Municipalité ait ignoré la zone En Parchet car la zone est agréable, ne comporte pas le danger de la route et se trouve tout de même relativement près du collège. M. Thierry Salzmann répond que la Municipalité a maintenu son idée initiale, bien que la commission ait mentionné la possibilité En Parchet, en raison du fait que les éventuelles nuisances sonores ne seront pas éliminées mais uniquement reportées sur d'autres voisins. La parole n'étant plus demandée, le président revient sur la demande de renvoi de Mme Nicole Oulevay. En application de l'article 73 du règlement, il lui demande formellement de confirmer son souhait de renvoyer l'objet. Mme Nicole Oulevay confirme son souhait. M. Thierry Salzmann intervient pour expliquer aux conseillers que la situation financière de la commune est telle qu'elle est mais il ne voit pas ce que cela va changer de reporter cet objet dans une année ou deux. Mme Nicole Oulevay reprend son exemple de l'urgence de la grande salle et demande si la priorité de la Municipalité est d'engager CHF 500'000.- pour un terrain multisports ou pour l'isolation et la sécurisation de la grande salle. Elle souhaiterait que cet objet soit repris ultérieurement en prenant en compte d'autres possibilités pouvant engendrer moins de frais que la proposition amenée ce soir. M. Thierry Tétaz appuie la demande de Mme Nicole Oulevay.

Le président passe au vote du renvoi conformément à l'article 73 du règlement. Pour une acceptation du renvoi, 1/5 des membres présents doivent le demander. 20 pour / 8 contre / 2 abstentions. Le renvoi est accepté.

6. Propositions individuelles

Le président informe n'avoir reçu aucune proposition individuelle écrite.

En cette période de crise sanitaire qui risque de durer encore quelques temps, M. Alberto De Pascali demande à la Municipalité d'étudier rapidement la légalité de mener des séances du Conseil communal par visioconférence et ceci afin de continuer à pouvoir exercer en tant que conseiller communal et éviter le report de certains objets en raison de l'annulation d'une séance comme cela s'est produit au mois de juin 2020. Le président demande à M. Alberto De Pascali s'il s'agit d'une interpellation. M. Alberto De Pascali confirme. Le président informe alors qu'une interpellation doit être faite par écrit pour être traitée en tant que telle. M. Thierry Salzmann intervient pour dire que la Municipalité, respectivement le bureau du Conseil communal via son président va s'inquiéter de savoir ce qui est légalement possible de faire. Le président reprend la parole pour expliquer qu'il ne peut effectivement pas traiter cette interpellation étant donné qu'elle n'a pas été faite par écrit. Par contre, cette demande peut être traitée comme simple question. En attendant le président reconnaît que la situation actuelle est délicate et que des moyens informatiques existent. Toutefois, il s'inquiète de la capacité de mener des débats par visioconférence et pense que cela sera difficilement réalisable. M. Alberto De Pascali affirme que cela est possible car il travaille de cette manière depuis le mois de mars 2020.

M. Daniel Schwab prend la parole pour expliquer que suite à l'intervention de M. Dominique Delay dans le cadre du projet éolien (point 3 du présent procès-verbal), il a rédigé par écrit une interpellation à ce sujet. Cette interpellation vient d'être remise au président via l'intermédiaire de l'huissier. Le président confirme qu'il vient de recevoir cette interpellation par écrit et qu'elle est recevable. Le président demande à M. Daniel Schwab de lire son interpellation. M. Daniel Schwab souhaite que le Conseil communal entreprenne toutes les démarches nécessaires à l'organisation d'une consultation populaire sur la réalisation du projet éolien de Bavois. Afin que cette interpellation soit soutenue et que le Conseil communal entre en matière, il est nécessaire que minimum 5 conseillers soutiennent cette interpellation. Le minimum de 5 conseillers est largement dépassé. Le président demande à M. Daniel Schwab de développer son interpellation. M. Daniel Schwab explique qu'il souhaite qu'une consultation populaire soit organisée le plus vite possible car, selon l'explication obtenue ce soir de la part de la Municipalité, rien n'interviendra avant une année et demie. Le président remercie M. Daniel Schwab et demande à la Municipalité si elle souhaite répondre à cette interpellation. M. Julien Burnens ne souhaite pas entrer en matière concernant cette interpellation car il dit que c'est au Conseil communal de délibérer à ce sujet mais il souhaite quand même défendre ce projet éolien. Il explique que plusieurs problématiques financières de la commune ont été discutées ce soir (par exemple : grande salle, terrain multisports et chemins bétonnés). De plus, la plupart de ses collègues et lui-même vont se représenter pour la prochaine législature. Ils ont des projets et des ambitions mais l'aspect financier reste toujours problématique. Selon M. Julien Burnens, le projet éolien aurait un avantage indéniable car il apporterait une manne financière à la commune qui permettrait de mener à bien la plupart de ces projets. M. Dominique Delay intervient et mets en garde sur les propos que M. Julien Burnens vient de tenir. Après s'être renseigné sur le sujet et après être allé chercher des informations, M. Dominique Delay affirme qu'il n'est absolument pas rentable d'implanter des éoliennes à Bavois et étaye son affirmation avec quelques chiffres représentatifs. Par conséquent, M. Dominique Delay n'accepte pas que M. Julien Burnens puisse dire que les problèmes financiers de la commune pourront être réglés grâce au projet éolien. Il suggère de s'orienter vers d'autres techniques puisque celle-ci n'est pas rentable. De plus, il regrette que de l'argent soit dépensé dans le cadre de ce projet aux frais des contribuables. Le président demande à l'auteur de l'interpellation sous quelle forme il souhaite que la démarche soit réalisée. M. Daniel Schwab demande que cela soit fait sous la forme d'une votation populaire demandant aux citoyens s'ils sont pour ou contre ce projet.

M. Thierry Salzmann prend la parole pour dire que la Municipalité a pris acte de l'interpellation. Une réponse sera donnée à la prochaine séance du Conseil communal. Le président confirme que cette réponse est conforme au règlement puisqu'il est indiqué que, suite à une interpellation, la Municipalité donne réponse immédiatement ou, au plus tard, lors de la prochaine séance.

La parole n'est plus demandée.

7. Divers

M. Joaquim Vez lit souvent dans le bulletin communal que les agriculteurs doivent nettoyer les chemins bétonnés après les avoir salés. Par contre, il souhaite faire remarquer que cela devient très compliqué de les nettoyer compte tenu de l'état de ces chemins. Il demande si quelque chose est prévu pour ces chemins bétonnés. M. Pascal Agassis répond que cela n'est pas d'actualité pour le moment, par manque de liquidités financières.

M. Jean-Michel Viquerat demande à quoi en est la mise à l'enquête de l'antenne Sunrise à proximité des terrains de football. M. Julien Burnens répond que le dossier est entre les mains des services cantonaux. Il n'y a pas encore eu de retour de la CAMAC.

N'ayant pas eu de réponse, M. Joris Carel revient sur la question qu'il a déjà posé lors d'une des dernières séances du Conseil communal. En effet, il souhaite savoir si une présentation du PGA sera faite lors de la prochaine séance. M. Julien Burnens répond que le règlement de la police des constructions est en consultation auprès de la Municipalité et du bureau technique de Chavornay. Le dossier de mise à l'enquête préalable va être fait au début du printemps 2021 et une présentation sera faite par le service de l'urbanisme à la prochaine séance. M. Joris Carel demande si une potentielle zone artisanale est toujours prévue dans le PGA. M. Julien Burnens répond que le projet consistant à créer une zone d'activité est toujours d'actualité mais elle ne sera pas dans le plan actuel en raison notamment de retards pris à cause du Covid-19 et d'une remise en consultation cantonale. En parallèle, M. Julien Burnens explique que M. Jean-Michel Viquerat l'a informé que des discussions sont en cours entre le canton et la région. M. Julien Burnens va prendre contact avec les autorités compétentes prochainement pour avoir des nouvelles

M. Adrien Saugy a regardé l'émission télévisée "ABE" qui avait pour sujet la chlorothalonil. Il a pu se rendre compte que la commune de Chavornay a des taux 3 fois plus élevés de chlorothalonil dans l'eau que ce que les normes en vigueur autorisent. M. Adrien Saugy demande ce qu'il en est concernant Bavois. M. Jean-Pascal Rochat répond que les résultats des analyses se trouvent dans le bulletin communal. Les taux de Bavois sont un peu plus élevés qu'à Chavornay. Le canton et la Confédération ont fixé un délai pour remédier à cela. Beaucoup de communes sont concernées. Le délai risque d'être prolongé. En attendant, l'étude géologique effectuée ainsi que les mesures prises par les agriculteurs ont été communiquées au canton. Aucune solution n'a, pour l'instant, pu être trouvée.

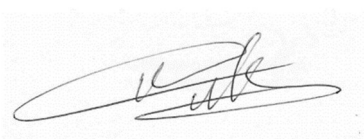
M. Claude-Alain Bugnon se réfère à l'art 88 du règlement du Conseil communal qui dit que la Municipalité établit annuellement le plan des dépenses d'investissements. Cet article dit aussi que ce plan est présenté au Conseil communal, en même temps que le budget de fonctionnement. Il n'est pas soumis au vote. Sur cette base, M. Claude-Alain Bugnon demande pourquoi les conseillers n'ont pas reçu ce plan des dépenses d'investissements. M. Thierry Salzmann explique que le budget des investissements se trouve à la fin du préavis municipal.

En tant que président des USL, M. Thierry Tétaz remercie la Municipalité et plus particulièrement M. Jérôme Harmel pour son investissement et sa collaboration dans le cadre du remplacement des tables et chaises de la grande salle.

M. Thierry Salzmann remercie les conseillers pour leur investissement en faveur de la commune, bien qu'ils n'aient pas abondés dans le sens de la Municipalité au sujet du terrain multisports. Il rappelle que l'année 2021 sera marquée par les élections communales et encourage les conseillers à se représenter pour la prochaine législature. Pour terminer, il souhaite de belles fêtes de fin d'année et surtout une bonne santé.

La parole n'est plus demandée. Le président souhaite remercier le bureau pour son investissement durant les votations, sachant que l'année prochaine sera encore plus exigeante en raison des élections communales qui s'ajouteront au programme. Comme annoncé sur la convocation, la commune n'offrira pas de verrée à l'issue de cette séance en raison de la situation sanitaire actuelle. Le président souhaite de belles fêtes de fin d'année et donne rendez-vous au mardi 9 mars 2021 pour la prochaine séance du Conseil communal.

La séance est levée à 22h49.



Norbert Oulevay
Président



Arianna Karlen
Secrétaire